

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 19/01/2016**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ../"

Absent non excusé : ../"

Ont donné procuration : ../"

Est désignée secrétaire de séance, Alexandra STEMMELIN, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 décembre 2015.
2. Motivation de l'avis défavorable de la Commune de Petit-Landau sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale proposé par le Préfet.
3. Convention de mise à disposition de personnel communal pour accroissement saisonnier d'activité (ouverture d'une classe supplémentaire).
4. Exploitation de la Licence IV – mise en place de la régie des recettes.
5. Vente du broyeur à végétaux à l'Association Foncière de Petit-Landau.
6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
7. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.
8. Divers



Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : point n°2 « Motivation de l'avis défavorable de la Commune de Petit-Landau sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale proposé par le Préfet ». Proposition acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 décembre 2015.

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2015 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Motivation de l'avis défavorable de la Commune de Petit-Landau sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet

Le Conseil municipal, dans sa séance du 8 décembre 2015, s'est prononcé sur le projet de schéma départemental de coopération présenté par le préfet. A l'unanimité, le conseil a rejeté la mesure n° 2 du projet, prévoyant la fusion de la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud avec la Communauté d'agglomération de Mulhouse Agglomération.

M. le Maire expose au Conseil municipal les faits survenus depuis le vote du 8 décembre, les discussions entamées avec la Communauté de Communes Essor du Rhin, la démarche engagée par cette dernière pour sa fusion avec la Communauté de communes du Pays de Brisach.

M. le Maire invite les conseillers municipaux à compléter leur décision de décembre, en formulant de manière explicite un souhait quant au nouveau schéma de coopération intercommunale. Il est rappelé que cinq des six communes de la CCPFRS, ainsi que le conseil communautaire, ont émis un avis défavorable au projet présenté par le Préfet. Partant de ce constat de rejet massif et des motivations exprimées par les élus locaux, il est proposé :

1. De fusionner la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud avec la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières,
2. De laisser la possibilité aux communes de la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud qui le souhaitent de rejoindre l'intercommunalité de leur choix,

Considérant,

Que les problématiques de la commune sont celles d'une commune à caractère rural et des spécificités qui s'y rattachent, problématiques identiques à celles de la plupart des communes de Communauté d'agglomération des Trois Frontières, mais différentes de celles de la quasi-totalité des communes de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, communes qui sont pour l'essentiel des communes urbaines, appartenant à des strates démographiques plus élevées,

Que les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la Commune de Petit-Landau sont différentes de celles de la quasi-totalité des communes de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, mais semblables à celles des communes de la Communauté d'agglomération des Trois Frontières ; il y a dans cette communauté un équilibre raisonné entre zones rurales et zones plus urbaines,

Que le bassin de vie de la Commune de Petit-Landau n'est pas exclusivement celui de Mulhouse,

Qu'il y a une cohérence et une continuité géographique entre la Commune de Petit-Landau et les communes de l'ancienne Communauté de communes des Trois Frontières, une histoire et un fort ancrage dans la bande rhénane,



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour et 1 voix contre (Antoine SUTTER) :

- **DEMANDE** le rattachement de la Commune de Petit-Landau à la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

3. Convention de mise à disposition de personnel communal pour accroissement saisonnier d'activité (ouverture d'une classe supplémentaire).

M. le Maire rappelle que, en raison des effectifs de l'école maternelle, une troisième classe comprenant les enfants de Grande Section de Maternelle et de CP a été ouverte à l'école élémentaire Victor HUGO.

De ce fait, il propose de recruter une ATSEM pour aider l'enseignante avec les élèves de Grande Section afin de créer des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves. L'agent interviendra le matin de chaque jour de la semaine pour une charge de 14,36/35^{ème} d'un temps complet. Il propose de recruter cet agent via une mise à disposition du CDG 68.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une ATSEM 1^{ère} classe non titulaire à temps non complet du 04/01/2016 au 05/07/2016 consécutivement à un accroissement saisonnier d'activité,
- **CHARGE** M. le Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et tout document afférent.

4. Exploitation de la Licence IV – mise en place de la régie des recettes.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis la dernière licence IV du village.

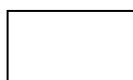
L'ouverture obligatoire (8 jours consécutifs obligatoires tous les 3 ans) du débit de boissons provisoire accompagnant cette acquisition aura lieu du mardi 05 avril au mardi 12 avril inclus.

Les horaires d'ouverture du débit au rez-de-chaussée de la Maison Villageoise seront :

- Mardi 05 avril: de 18h30 à 21h30
- Mercredi 06 avril : de 18h30 à 21h30
- Jeudi 07 avril : de 18h30 à 21h30
- Vendredi 08 avril : de 18h30 à 22h30
- samedi 09 avril: de 18h00 à 22 h 30
- dimanche 10 avril: de 10h30 à 12h30
- Lundi 11 avril: de 18h30 à 21h30
- Mardi 12 avril : de 18h30 à 21h30

A cette occasion, différentes boissons seront proposées au public, à savoir :

- Coca-cola - Jus de fruit - eau : 2.00 €
- Bière pression (25 cl) : 2,00 €
- Amer bière (25 cl) : 2.50 €
- Vin rouge le verre (10 cl) 1.50 €
- Vin rouge la bouteille (75 cl) 7.00 €
- Vin blanc le verre (10 cl) 2.00 €
- Vin blanc la bouteille (75 cl) 8.00 €
- Alcool blanc, cognac (2 cl) : 4.00 €
- Martini, Suze : (4 cl) : 2.50 €
- Ricard (2 cl) 2.00 €
- Whisky (4 cl) 3.00 €
- Café – thé - tisane 1.00 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les horaires d'ouverture et les tarifs des boissons tels que proposés ci-dessus
- **CHARGE** le Maire de mettre en place la régie des recettes
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document et acte y afférent.

Les appels à animation.

5. Vente du broyeur à végétaux à l'Association Foncière de Petit-Landau.

La Commune ayant recyclé le tracteur, le broyeur de végétaux ne peut plus être utilisé, M. le Maire propose de céder l'équipement à l'UAF Hardt Sud pour un montant 500,00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession du broyeur de végétaux à l'UAF Hardt-Sud pour un montant de 500,00 €,
- **CHARGE** M. le Maire de réaliser la vente et signer tout document afférent,
- **CHARGE** M. le Maire de trouver un acquéreur pour le tracteur en l'état.

6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.

Signature du contrat de service « Missions de Service Public Fourrière Animale avec la SPA de Mulhouse pour 3 ans (à compter du 01/01/2016) pour un montant de 0,75 € par habitant par an.

Remplacement de la porte du Mille Club suite à effraction pour un montant de 2 503,40 € HT (prise en charge par l'assurance avec une franchise de 450,40 €).

Fourniture d'un candélabre rue Séger, 816,00 € TTC (prise en charge par l'assurance). Sera installé en régie.

Les dépenses suivantes seront imputées dans la section investissement :

- Pose d'une main courant pour la rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite, RIMMELSPACHER FERRONERIE pour 3 533,00 € HT soit 4 239,60 € TTC.
- Complément d'éclairages et prises de courant au CTC/CPI, entreprise VENTURI pour 2 237,00 € HT soit 2 684,40 € TTC

7. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire, prises en application des articles L.2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 1^{er} avril 2014.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Néant

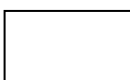
Certificat d'urbanisme

Me WALD-LODOVICHETTI, notaire à Huningue, terrain rue des Fleurs (CUa16D1001).

Me WALD-LODOVICHETTI, notaire à Huningue, terrain rue des Fleurs (CUa16D1002).

Permis de construire :

Néant



Déclaration préalable de travaux.

MEYER Bernard, 77 rue Seger, piscine.

HEITZ Madeleine, Jaegerhof, clôture en zone agricole.

8. Divers

M. le Maire informe que le contrat d'exploitation de la STEP, dont la SOGEST est attributaire, arrive à échéance en septembre 2016. Un appel à la concurrence sera lancé rapidement.

La Maison du Patrimoine de Kembs remercie la commune pour l'article dans le bulletin communal. La Présidente des Amis du Patrimoine et Adjointe au Maire propose une visite privée aux enfants des écoles ou aux membres du Conseil Municipal. Le Directeur de l'école élémentaire en sera informé.

M. le Maire et deux adjoints ont rencontré les sœurs MINOUX concernant le terrain rue Séger, à l'entrée ouest du village. Les réponses des promoteurs se font attendre.

La Gendarmerie propose à 1 ou 2 élus une visite du centre opérationnel de la gendarmerie du Haut-Rhin. Visite prévue le 27 janvier : Grégory ZUNQUIN et Christian BUTSCHA s'y rendront, ainsi que Jean Marc GINDER en cas de place disponible.

Concernant le terrain cadastrée section 4 n°161, l'affaire suit son cours et les documents ont été transmis au notaire de la Commune.

Samedi matin, Etienne ANTONOT et Armand LE GAC se rendront à la cérémonie commémorative des combats à l'Oelenberg à Reiningue.

Les relevés du SIG sont en cours (marquages orange sur les trottoirs) : les réseaux d'éclairage public et d'assainissement seront ainsi cartographiés avec grande précision.

Jean Marc GINDER informe que les arbres (principalement des érables et des tilleuls), malades, ont été coupés en une journée grâce à la collaboration des élus (Jean Marc GINDER et Clément URICHER) et la mobilisation du service technique. Ces arbres seront remplacés après les travaux de réfection de la rue Séger. Carole TALLEUX propose d'associer les enfants au replantage. Les branches ont été entièrement broyées. Le broyat a été stocké à l'espace déchets verts et peut être cherché par les habitants pendant l'ouverture (les samedis des semaines paires).

Les DCE concernant la réfection de la rue Séger sont en cours de finalisation. Les travaux devraient démarrer avant les vacances d'été.

L'ensemble du Conseil Municipal déplore les dépôts sauvages qui se multiplient ces derniers temps (le long de la RD 52, pont vers Habsheim, le long du canal de Huningue). Le Service Technique, aidé des élus, procédera à l'évacuation du dépôt au niveau de la RD 52 vendredi matin (doit être fait un jour de fermeture au public de la déchetterie d'Ottmarsheim).

Le 21 janvier aura lieu l'analyse du puits de forage, demandé par l'Agence Régionale de Santé.

Carole TALLEUX rappelle que le spectacle de la Filature Nomade aura lieu le 30 janvier. Elle sollicite l'aide des membres de la commission Fêtes et Cérémonies pour assurer l'intendance lors de cette soirée.

Y A D'LA joie organise un bal de carnaval le samedi 13 février. Une réunion aura lieu pour essayer d'organiser le carnaval des enfants le même jour, sachant qu'il n'y aura plus de soutien de la SPL. Gregory ZUNQUIN propose de réunir la commission concernée pour discuter et organiser ces points.

Clément URICHER rappelle les dates de l'exposition « Petit-Landau 1939-1945 : parcours de vie » les 5 et 6 mars. Le vernissage aura lieu samedi 5 mars à 11h. Le film « Vermisst, portés disparus » sera projeté le vendredi 4 mars.

Etienne ANTONOT informe que le samedi 9 avril se tiendra à la salle polyvalente l'Assemblée Générale du Sous Groupement UNC de Mulhouse.

La séance est levée à 21h.

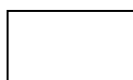


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 19/01/2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 décembre 2015.
2. Motivation de l'avis défavorable de la Commune de Petit-Landau sur le Schéma Départemental de coopération Intercommunale proposé par le Préfet.
3. Convention de mise à disposition de personnel communal pour accroissement saisonnier d'activité (ouverture d'une classe supplémentaire).
4. Exploitation de la Licence IV – mise en place de la régie des recettes.
5. Vente du broyeur à végétaux à l'Association Foncière de Petit-Landau.
6. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
7. Documents d'urbanisme & Droit de préemption urbain.
8. Divers

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1 ^o adjoint		
TALLEUX Carole	2 ^o adjoint		
GINDER Jean-Marc	3 ^o adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		



Commune de Petit-Landau

PV DU CM 19/01/2016

STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

